

## Centre d'insertion socioprofessionnelle - CISP

### Demande de modification de la décision d'agrément

**Veillez renvoyer ce formulaire complété et signé à l'adresse suivante :**

Service public de Wallonie  
Département de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Indicé le: ~~31~~ 01 septembre 2022

Recommandé n°



**Service public de Wallonie**  
Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche – DGO 6  
Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle  
Direction de la Formation professionnelle  
Place de la Wallonie, 1 (bât. 2)  
5100 Jambes

#### **Base légale :**

- décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle ;
- arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle.

*Ce formulaire est destiné à introduire une demande de modification d'un agrément en cours, conformément à l'article 9 du décret du 10 juillet 2013 et à l'article 25 de l'AGW du 15 décembre 2016.*

*Veillez respecter strictement le canevas du formulaire et les consignes de remplissage.*

*N'ajoutez pas d'annexe qui ne serait pas explicitement demandée (elle ne serait pas prise en considération).*

*L'Administration vous recontactera si des renseignements complémentaires s'avèrent nécessaires.*

*Les formulaires non-conformes ne seront pas instruits.*

## 1 : Identification du demandeur

N° d'agrément CISP :

Dénomination officielle :

### Coordonnées de la personne de contact pour le suivi du dossier

Madame  Monsieur

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

GSM :

Courriel :

## 2 : Type de demande

Votre demande de modification porte sur :

*Plusieurs choix possibles, cochez les cases qui vous concernent.*

### 3 : Description de la demande

#### 3.1 : Changement de dénomination du CISP

Nouvelle dénomination officielle :

**Veillez joindre en annexe de votre formulaire, la publication officielle au Moniteur attestant du changement de dénomination.**

#### 3.2 : Changement d'intitulé d'une ou de plusieurs filières

Ancien intitulé de la filière (tel que figurant dans l'arrêté d'agrément) :	
Nouvel intitulé de la filière :	

Motivation du changement (15 lignes maximum) :

*Reproduisez et complétez à nouveau le cadre 3.2, si plusieurs filières font l'objet d'une demande de changement d'intitulé.*

### 3.3 : Changement de catégorie d'une ou plusieurs filières

Intitulé de la filière :

Catégorie(s), telle(s) que figurant dans l'arrêté d'agrément :

Orientation professionnelle

Formation de base

Formation professionnalisante

Nouvelle(s) catégorie(s) :

Orientation professionnelle

Formation de base

Formation professionnalisante

*Si plusieurs catégories, numérotez-les par ordre de priorité (1 = objectif prioritaire)*

Motivation du changement (15 lignes maximum) :

*Reproduisez et complétez à nouveau le cadre 3.3, si plusieurs filières font l'objet d'une demande de changement de catégorie.*

**3.4 : Changement de cadre méthodologique d'une ou de plusieurs filières**

Intitulé de la filière (tel que figurant dans l'arrêté d'agrément) :	
Ancien cadre méthodologique de la filière (tel que figurant dans l'arrêté d'agrément) :	<input type="checkbox"/> DEFI <input type="checkbox"/> EFT
Nouveau cadre méthodologique de la filière :	<input type="checkbox"/> DEFI <input type="checkbox"/> EFT

Motivation du changement :  
(30 lignes maximum - Veuillez notamment expliquer la cohérence de la modification avec votre projet pédagogique.)

Description de la mise en œuvre de la modification :

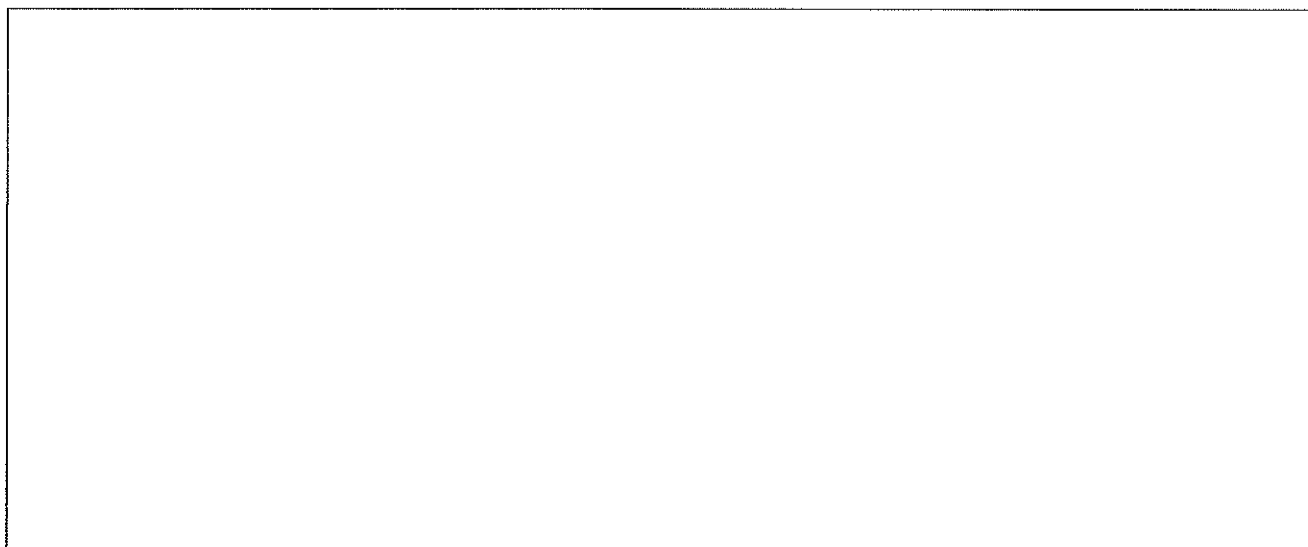
*(30 lignes maximum – veuillez décrire :*

- *la chronologie du changement ;*
- *les implications pédagogiques, collectives et individuelles ;*
- *l'affectation ou la réaffectation des moyens humains, matériels et financiers.*



Commentaires éventuels :

*(15 lignes maximum – utilisez ce champ pour communiquer toute information complémentaire qui vous semblerait utile à la bonne compréhension de la demande.*



*Reproduisez et complétez à nouveau le cadre 3.4, si plusieurs filières font l'objet d'une demande de changement de catégorie.*

### 3.5 : Changement du nombre d'heures agréées d'une ou de plusieurs filières

#### Remarque préalable

*Il vous est loisible d'adapter et de modifier d'initiative la ventilation de votre volume horaire agréé entre vos différentes filières, tel qu'il figure, à titre indicatif, dans votre arrêté d'agrément.*

*Au niveau de la Direction de la Formation professionnelle, nous vérifions que vous atteignez bien 90 % d'heures prestées, pour l'ensemble de vos heures agréées (toutes filières confondues), en moyenne sur 2 ans, mais la ventilation de ces heures prestées entre vos différentes filières agréées n'a pas d'incidence. Il n'est dès lors pas prévu d'introduire une demande formalisée pour ce type de modification.*

*Il peut par contre être opportun d'informer le FOREM des éventuels changements, afin que votre offre de formation soit actualisée et correctement communiquée aux stagiaires potentiels.*

Votre demande de modification porte sur :

1. une diminution de volume horaire avec diminution de la subvention

2. une augmentation de volume horaire avec augmentation de la subvention



### 3.5.1 Diminution de volume horaire avec diminution de la subvention

Intitulé de la filière :

Nouveau volume horaire demandé :

 heures

Motivation du changement :

*(30 lignes maximum - Veuillez notamment expliquer la cohérence de la modification avec votre projet pédagogique.)*

### 3.5.2 Augmentation de volume horaire avec augmentation de la subvention

Intitulé de la filière :

Animateur-trice de groupes

Nouveau volume horaire demandé :

12.000 heures

Motivation du changement :

(40 lignes maximum - Veuillez notamment expliquer la cohérence de la modification avec votre projet pédagogique.)

Nous motivons notre demande par la volonté de nous rapprocher au plus près de notre projet pédagogique présenté dans la demande d'agrément initiale.

**Objectif opérationnel** : Plus précisément, notre objectif est de pouvoir accueillir au minimum 16 stagiaires à raison de 1200 heures de formation par stagiaire. Notre volonté serait de pouvoir ouvrir 2 sessions par an ce qui rendrait possible la constitution de groupes plus restreints tout en maintenant une offre de formation accessible. Cela permettrait à l'équipe pédagogique et psycho-sociale d'assurer davantage un encadrement et une individualisation de qualité.

Nous appuyons cette modification par les facteurs/constats suivants :

#### 1. Candidats stagiaires de plus en plus nombreux :

Nous avons pu constater, lors de la diffusion de l'offre, que les participants et les partenaires sont très enthousiastes. Enthousiasme appuyé par la rareté de cette filière sur le territoire de Namur. Il nous semble dès lors, important de répondre à cet intérêt croissant pour les métiers de l'animation et de favoriser l'accès à cette formation à un plus grand nombre. Notre offre de formation ayant été diffusée seulement depuis fin juin, nous avons déjà eu contact avec bon nombre de personnes qui ont manifesté un intérêt pour ce cursus. La crise Covid amène bon nombre de personnes à s'interroger sur leur projet professionnel et le sens qu'ils trouvent dans leur travail. Nombreuses sont ainsi les personnes qui émettent la volonté de se tourner vers des métiers relationnels, riches en sens où l'interaction sociale est importante comme nous le proposons dans notre filière.

#### 2. Débouchés réels et pénurie à venir

Notre offre de formation « animateur-trice de groupes » ainsi que le projet pédagogique ont été pensés grâce à notre expertise du secteur. De cette manière, nous pouvons affirmer que ce métier est en perpétuel mouvement et que la demande en personnes qualifiées et de terrain est grandissante :

- Nous nous tenons informé des dernières nouvelles du secteur qui fait entrevoir une pénurie dans le secteur jeunesse et associatif. Pénurie qui est déjà prévue pour ce printemps 2023 étant donné le changement des rythmes scolaires et plus particulièrement des congés de printemps prévus au mois de mai de cette même année. L'offre de l'accueil extra-scolaire devra s'étendre davantage afin d'offrir des solutions de garde pour les parents.
- Pointe également à l'horizon, le changement de rythme journalier des enfants avec une demande croissante de personnel qualifié dans l'animation afin d'offrir à ce public une plus vaste étendue d'activités autres que scolaires.

Les débouchés sont donc présents et la mise à l'emploi tout à fait possible à la fin de la formation.

Une partie de notre public CISP, aussi, souhaite s'orienter vers ces domaines. Nous souhaitons que notre formation puisse leur apporter toutes les compétences et tous les outils pour pouvoir le faire, principalement en visant leur émancipation sociale. Cela signifie, notamment leur redonner confiance en leurs talents, leur permettre de lever les freins qui pourraient bloquer leur investissement et leur engagement, co-construire de la manière la plus juste leur projet personnel.

#### 3. Optimalisation de l'accompagnement psycho-social

Autre motivation de cette augmentation du volume horaire avec augmentation de la subvention est qu'il est constaté que le public cible CISP est d'autant plus affecté par la crise covid/post-covid. Cette augmentation nous permettrait d'augmenter la qualité du suivi psycho-social du public tel qu'il a été imaginé dans notre projet pédagogique. Une individualisation plus accrue et une opportunité d'adapter au maximum le contenu pédagogique et d'élaborer avec chacun des stagiaires une définition plus précise encore de leur émancipation sociale et de leur projet personnel.

#### 4 : Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

légalement autorisé à engager le CISP suivant :

et agissant en qualité de :

déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts et complets.

Fait à :

Date :   /   /

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Signature :

